



REPUBLIQUE DU NIGER

Déclaration du Niger à la 114^{ème} session du Conseil de l'OIM

Point 10 : Débat général

Genève, le 29 novembre 2023

Madame la Présidente,

Je voudrais d'abord vous féliciter pour votre élection à la présidence du Bureau, et vous présenter nos vœux de succès dans l'accomplissement de votre mandat.

Je voudrais également féliciter le président du bureau sortant, **S.E. Lansana GBERIE**, pour l'excellent travail accompli durant sa présidence.

Je voudrais particulièrement réitérer nos vives félicitations à **Mme Amy Pope**, pour sa brillante élection en tant que première femme Directrice Générale de l'OIM, et l'assurer de la disponibilité des plus hautes autorités nigériennes à l'accompagner dans l'accomplissement de sa mission.

Madame la Présidente,

Le Niger prend note du rapport de la Directrice générale, et se réjouit de l'organisation, par l'OIM, des consultations mondiales qui ont mis en évidence plusieurs domaines programmatiques prioritaires, qui s'articulent autour des questions liées à la protection des migrants ; les solutions aux déplacements, avec un accent particulier sur la migration climatique ; l'accès aux voies légales de migration ; l'importance des données et de la communication, entre autres.

Nous prenons également note des efforts entrepris par la nouvelle Administration en vue d'examiner les structures et processus internes de l'Organisation afin de veiller à ce qu'elle dispose des capacités nécessaires pour aider ses États Membres à surmonter ces défis et d'autres défis liés à la migration.

Pour sa part, le Niger, en tant que pays d'origine, de transit et de destination, poursuit ses efforts en vue de faire de la migration un atout pour le développement, en dépit des défis sécuritaires et climatiques auxquels il fait face.

C'est pourquoi, nous saluons le choix de la migration climatique comme l'une des priorités de la nouvelle administration de l'OIM et estimons que cette

problématique sera inscrite au cœur de toutes les actions de l'OIM dans les années à venir.

Madame la Présidente,

En tant que signataire du Pacte Mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière et Partie à la Convention sur la Protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, le Niger fait de la protection des migrants l'une de ses priorités.

Ainsi, soucieux de préserver les droits des migrants, et en réponse aux critiques formulées par les mécanismes des droits de l'homme contre l'adoption en 2015 de la loi sur le trafic illicite des migrants, le Niger vient d'abroger ladite loi, d'abord, pour se conformer à ses engagements internationaux et sous-régionaux, notamment ceux relatifs aux droits de l'homme et à la libre circulation des personnes.

Ensuite, après plusieurs années de mise en œuvre, cette loi s'est avérée contreproductive dans la mesure où elle a poussé les réseaux des trafiquants à développer d'autres voies clandestines plus dangereuses, échappant à tout contrôle étatique, et mettant en danger la vie des milliers des migrants. Ce développement malencontreux s'explique en partie par la non-exécution de certains engagements pris par nos partenaires en la matière, notamment l'opérationnalisation du Fonds fiduciaire pour soutenir la reconversion des trafiquants et des migrants, et la création d'un bureau pour visas à Agadez, afin de promouvoir des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Toutefois, nous tenons à préciser que l'abrogation de cette loi ne constitue nullement la création d'un régime d'impunité pour les trafiquants, mais vise plutôt à mieux protéger les migrants des dangers auxquels ils sont exposés dans le désert. Le Niger continuera à poursuivre ses efforts de lutte contre la traite des personnes, qui demeure une infraction punie par le code pénal nigérien, en dépit des obstacles divers dressés depuis les événements du 26 juillet 2023.

Pour conclure, nous réitérons la gratitude du gouvernement nigérien à l'OIM pour tous ses appuis au Niger et l'assure de sa disponibilité à poursuivre ce partenariat.

Je vous remercie